

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés  
« BONNE ETOILE » et « OBJECTIF OR »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique aux émissions et règlements de jeu cités ci-dessous, ce dernier étant disponible sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr)

**Article 1 – Forclusion de l'émission des tickets de jeu  
et résiliation du règlement de jeu**

L'émission n° 01, code jeu 834 des tickets du jeu « BONNE ETOILE » est clôturée le dimanche 30 juin 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 30 juillet 2024 inclus.

En conséquence, le règlement fait le 18 octobre 2023 est résilié le 31 juillet 2024.

**Article 2 – Emission du ticket du jeu**

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « OBJECTIF OR » fait le 24 avril 2024 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « OBJECTIF OR » ayant le code jeu 839, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Fait le 3 juin 2024,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

Charles Lantieri